

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Vingt-deux et le Mercredi vingt-six janvier à dix-sept heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation en date du 20 janvier 2022, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

Effectif du Conseil : 44

Présents : 28

Dont Procurations : 1

Absents : 16

Sens du vote :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions: 9

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président ; M. LEON Alain, 2^{ème} Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président (en visio) ; Mme NADILLE-VALA Rolande 5^{ème} Vice-Présidente(en visio) ; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-présidente (en visio) ; M. ANSELME Jacques, 7^{ème} Vice-Président ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8^{ème} Vice-présidente ; Mme CARAVEL épse SIARRAS Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente (en visio) ; M. ATTALAH André (en visio) ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; M. BRUDEY Hilaire (en visio) ; M CALIFER Elie (en visio) ; Mme CHOISI Annick (en visio) ; Mme DACALOR Fabienne (en visio) ; M. DARES Louis-Jules (en visio) ; Mme EUGENIE Gilberte (en visio) ; M. GERAN Gaston (en visio) ; M. GUILLAUME Bernard (en visio) ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. LATCHMAN Rodrigue (en visio) ; Mme MONLOUIS Gisèle (en visio) ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline (en visio) ; Mme RENE-GABRIEL Murielle (en visio) ; Mme RYON épse BIDOYET Marysette (en visio) ; M. VITALIS Cédric (en visio) ; M. ZOZO Gaby (en visio).

ABSENTS ET /OU EXCUSES : M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président ; Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. ADEMAR Luc ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. CHAULET Philippe ; Mme CHRISTOPHE Annie ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; Mme EUGENE épse JOSEPH Luzette ; Mme GUILLAUME Virginie ; Mme HERLEM Annick ; M. OTTO Jules ; Mme PETRO Sonia ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme WECK-MIRRE Lucie ;

AYANT DONNE PROCURATION : M. ANDRE Héric, 4^{ème} Vice-Président (Procuration donnée à M. ANSELME Jacques).

Les 29 Conseillers présents formant plus du tiers des membres en exercice (en application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021), lesquels sont au nombre de 44. Il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil. Mme PENCHARD Marie-Luce a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION PORTANT VALIDATION DES CORRECTIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
ET MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 APRES AVIS DE LA CRC
AVEC PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS PAR LA CAGSC**

Délibération affichée le

Au siège de la CAGSC

Fait à Basse-Terre, le

POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président expose qu'en application des dispositions de l'article L1612-14, alinéas 2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), par lettre du 25 juin 2021 le préfet de Guadeloupe a transmis le compte administratif (CA) 2020 et le budget primitif (BP) 2021 de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC) à la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Cet article dispose : « Lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'Etat dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant.

Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'Etat dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'Etat règle le budget et le rend exécutoire après application éventuelle, en ce qui concerne les communes, des dispositions de l'article L. 2335-2. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite.

En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable. »

Vu l'avis n°2021-0097 rendu par la Chambre le 10 novembre 2021, qui a été notifié le 17 décembre 2021 et réceptionné à la CAGSC le 20 décembre 2021,

Annulé et remplacé par l'avis n°2022-004 du 14 janvier 2022, notifié le 19 et réceptionné le 20 janvier 2022.

Le budget de la CAGSC est composé d'un budget principal et de quatre budgets annexes à autonomie financière, et en application du principe de l'unité budgétaire, en sa séance du 14 juin 2021, le conseil communautaire a voté le budget primitif 2021 de la manière suivante :

Vérification de l'équilibre budgétaire 2021

Section	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES				TOTAL
		Eau	Assainissement	Irrigation	Transport	
FONCTIONNEMENT						
Recettes	42 084 464,90	13 996 799,87	4 935 782,37	260 460,64	9 941 905,11	71 219 412,89
Dépenses	47 869 259,93	60 753 509,61	4 996 479,61	260 460,64	9 941 905,11	123 821 614,90
Résultat de fonctionnement	- 5 784 795,03	- 46 756 709,74	- 60 697,24	-	-	- 52 602 202,01
INVESTISSEMENT						
Recettes	5 240 992,36	1 366 714,84	1 470 522,90	250 091,75	2 509 949,28	10 838 271,13
Dépenses	4 099 975,69	1 936 624,23	3 695 003,07	250 091,75	2 509 949,28	12 491 644,02
Résultat d'investissement	1 141 016,67	- 569 909,39	- 2 224 480,17	-	-	- 1 653 372,89
TOTAL	- 4 643 778,36	- 47 326 619,13	- 2 285 177,41	-	-	- 54 255 574,90

Ce budget a été voté avec RAR et avec reprise du résultat 2020

Les corrections proposées par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe et avec des ajustements de la CAGSC se présentent de la manière suivante :

1. Sur le compte administratif 2020

Corrections au compte administratif 2020 sections de fonctionnement et d'investissement, selon l'avis n°2022-0004 page 7 à 15						
Euros	TOTAL	BUDGETS ANNEXES				TOTAL
	Budget principal	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	
Recettes de fonctionnement	40 167 902,00	8 816 098,82	3 888 915,09	5 620 327,39	80 942,29	58 574 185,59
Dépenses de fonctionnement	44 402 390,45	45 661 655,59	7 312 450,40	3 949 210,06	188 198,90	101 513 905,40
Résultat	-4 234 488,45	-36 845 556,77	-3 423 535,31	1 671 117,33	-107 256,61	-42 939 719,81
Résultat n-1	-6 787 877,48	-21 235 409,33	1 064 034,14	4 628 372,95	173 305,63	-22 157 574,09
Résultat de fonctionnement	-11 022 365,93	-58 080 966,10	-2 359 501,17	6 299 490,28	66 049,02	-65 097 293,90
Recettes d'investissement	4 201 539,85	1 477 258,10	607 962,12	73 210,87	2 077,00	6 362 047,94
Dépenses d'investissement	4 513 722,46	1 736 864,43	4 709 559,25	138 840,21	0,00	11 098 986,35
Résultat	-312 182,61	-259 606,33	-4 101 597,13	-65 629,34	2 077,00	-4 736 938,41
Résultat n-1	463 536,93	311 262,25	2 814 067,93	144 808,45	138 880,11	3 872 555,67
Résultat investissement	151 354,32	51 655,92	-1 287 529,20	79 179,11	140 957,11	-864 382,74
Total	-10 871 011,61	-58 029 310,18	-3 647 030,37	6 378 669,39	207 006,13	-65 961 676,64

Vu la note de présentation afférente à la présente délibération, les corrections du compte administratif 2020, par la CRC et les propositions de la CAGSC sont les suivantes :

Correction 2020 à reporter au BP2021	Budget Principal	Budgets Annexes			
		Eau	Assainissement	Transport	Irrigation
Recettes de fonctionnement	65 631,24 €	- 177 837,28 €	113 000,00 €	- €	- €
Dépenses de fonctionnement	5 388 804,78 €	25 213 818,52 €	3 958 643,29 €	- €	54 782,62 €
Recettes d'investissement	- 95 583,76 €	82 705,16 €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement	1 220 932,26 €	5 779,00 €	5 778,63 €	- €	- €

En tenant compte des corrections ci-dessus, le compte administratif 2020 corrigé présente un déficit global de 65 465 018,43 €, au lieu de 65 961 676,64 € proposé par la CRC.

La différence de 496 658,20 €, sur la section d'investissement du budget principal, correspond à une subvention régionale, supprimée par la CRC, perçue sur l'opération « Réhabilitation de la piscine intercommunale » réalisée et clôturée.

**DELIBERATION PORTANT VALIDATION DES CORRECTIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
ET MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 APRES AVIS DE LA CRC
AVEC PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT DE LA CAGSC
du 26/01/2022 N°CAGSC-2022-01-10
Domaine d'intervention : 7.1.1 Budgets et Comptes**

Corrections compte administratif 2020 sections de fonctionnement et d'investissement, selon l'avis n°2022-0004 page 7 à 15 et les propositions CAGSC page 3 à 8 de la note de présentation

Euros	TOTAL	BUDGETS ANNEXES				TOTAL
	Budget principal	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	
Recettes de fonctionnement	40 167 902,00	8 816 098,82	3 888 915,09	5 620 327,39	80 942,29	58 574 185,59
Dépenses de fonctionnement	44 402 390,45	45 661 655,58	7 312 450,40	3 949 210,06	188 198,90	101 513 905,39
Résultat	-4 234 488,45	-36 845 556,76	-3 423 535,31	1 671 117,33	-107 256,61	-42 939 719,80
Résultat n-1	-6 787 877,48	-21 235 409,33	1 064 034,14	4 628 372,95	173 305,63	-22 157 574,09
Résultat de fonctionnement	-11 022 365,93	-58 080 966,09	-2 359 501,17	6 299 490,28	66 049,02	-65 097 293,89
Recettes d'investissement	4 698 198,05	1 477 258,10	607 962,12	73 210,87	2 077,00	6 858 706,14
Dépenses d'investissement	4 513 722,46	1 736 864,43	4 709 559,25	138 840,21	0,00	11 098 986,35
Résultat	184 475,59	-259 606,33	-4 101 597,13	-65 629,34	2 077,00	-4 240 280,21
Résultat n-1	463 536,93	311 262,25	2 814 067,93	144 808,45	138 880,11	3 872 555,67
Résultat investissement	648 012,52	51 655,92	-1 287 529,20	79 179,11	140 957,11	-367 724,54
Total	-10 374 353,41	-58 029 310,17	-3 647 030,37	6 378 669,39	207 006,13	-65 465 018,43

2. Sur le budget primitif 2021

La CAGSC a voté un budget primitif 2021 en déséquilibre global de 54 255 574,90 € avec reprise du résultat 2020 : Deux budgets annexes en équilibre (Transport et Irrigation) et le budget principal en insuffisance de 4 643 778,36 €, le budget annexe eau de 47 326 619,13 € et le budget annexe assainissement de 2 285 177,41 € :

Vérification de l'équilibre budgétaire 2021

Section	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES				TOTAL
		Eau	Assainissement	Irrigation	Transport	
FONCTIONNEMENT						
Recettes	42 084 464,90	13 996 799,87	4 935 782,37	260 460,64	9 941 905,11	71 219 412,89
Dépenses	47 869 259,93	60 753 509,61	4 996 479,61	260 460,64	9 941 905,11	123 821 614,90
Résultat de fonctionnement	- 5 784 795,03	- 46 756 709,74	- 60 697,24	-	-	- 52 602 202,01
INVESTISSEMENT						
Recettes	5 240 992,36	1 366 714,84	1 470 522,90	250 091,75	2 509 949,28	10 838 271,13
Dépenses	4 099 975,69	1 936 624,23	3 695 003,07	250 091,75	2 509 949,28	12 491 644,02
Résultat d'Investissement	1 141 016,67	- 569 909,39	- 2 224 480,17	-	-	- 1 653 372,89
TOTAL	- 4 643 778,36	- 47 326 619,13	- 2 285 177,41	-	-	- 54 255 574,90

Ce budget a été voté avec les restes à réaliser (RAR) et la reprise du résultat 2020.

2.1 Les nouvelles mesures proposées par la chambre régionale des comptes et contestées par la CAGSC

Sur le précédent avis n°2021-0097 et confirmé par l'avis n°2022-0004, la chambre propose de régler le budget primitif de 2021 en intégrant des dettes bancaires de 4 524 000 €, intérêts compris, du SIAEAG transférées aux communes de Capesterre, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas.

Considérant l'arrêté préfectoral n°971-2020 du 06/01/2020 portant répartition des biens meubles et immeubles entre le SIAEAG et la commune de Capesterre Belle-Eau, l'avis n°2020-0115 du 14/12/2020, page 17 & 18, précise « les communes devraient délibérer en 2020 pour transférer leur compétence à la Communauté d'Agglomération ; qu'à compter de ces délibérations, il conviendra d'inscrire ... ». Aucune délibération n'a été prise pour le transfert de l'actif ou des dettes bancaires par les communes.

**DELIBERATION PORTANT VALIDATION DES CORRECTIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
ET MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 APRES AVIS DE LA CRC
AVEC PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT DE LA CAGSC
du 26/01/2022 N°CAGSC-2022-01-10
Domaine d'intervention : 7.1.1 Budgets et Comptes**



2.2 Budget primitif 2021 corrigé par les mesures CRC et des propositions de la CAGSC

La CAGCS émet des réserves sur le retraitement des inscriptions prévisionnelles budgétaires 2021 par la CRC et réalise des ajustements. Le budget primitif 2021 est rectifié à partir des propositions de la CRC et après reprise pour chacune des sections des résultats du compte administratif 2020 corrigés.

Des ajustements sont réalisés tant en dépenses qu'en recettes pour répondre aux engagements de la collectivité jusqu'au 31 décembre 2021.

Présentation agrégée du budget primitif 2021 avec les corrections CRC et les propositions CAGSC, page 9 à 19 note de synthèse

Euros	TOTAL	BUDGETS ANNEXES				TOTAL
	Budget principal	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	
Recettes de fonctionnement	44 878 633,48	13 168 610,58	3 373 191,18	3 914 887,00	139 629,00	65 474 951,24
Dépenses de fonctionnement	43 357 811,53	41 784 353,85	9 331 565,51	9 771 905,01	260 460,64	104 506 096,54
Résultat	1 520 821,95	-28 615 743,27	-5 958 374,33	-5 857 018,01	-120 831,64	-39 031 145,30
Résultat n-1	-5 698 192,39	-36 108 217,93	773 376,22	5 927 018,11	120 831,64	-34 985 184,35
Résultat de fonctionnement	-4 177 370,44	-64 723 961,20	-5 184 998,11	70 000,10	0,00	-74 016 329,65
Recettes d'investissement	5 051 193,86	902 230,77	665 090,48	2 324 817,89	50 584,02	8 993 917,02
Dépenses d'investissement	6 512 162,56	1 161 796,94	3 148 849,24	2 509 949,28	191 541,13	13 524 299,15
Résultat	-1 460 968,70	-259 566,17	-2 483 758,76	-185 131,39	-140 957,11	-4 530 382,13
Résultat n-1	164 214,74	418 470,89	873 348,47	185 131,39	140 957,11	1 782 122,60
Résultat investissement	-1 296 753,96	158 904,72	-1 610 410,29	0,00	0,00	-2 748 259,53
Total	-5 474 124,40	-64 565 056,48	-6 795 408,40	70 000,10	0,00	-76 764 589,18

Vu la note de présentation afférente à la présente délibération, les principaux écarts entre les corrections CRC, nouvelles mesures incluses, et les propositions CAGSC sont les suivants :

2.2.1 Sur le Budget Principal

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, la CRC diminue le chapitre 65 de 170 000 €. Selon la programmation 2021 du contrat de ville votée, la diminution est de 179 320,79 €. Diminution du chapitre 012 de 303 826,71 € au lieu de 307 419 € par la chambre.

La correction en dépenses de fonctionnement est de 1 186 783,99 €, au lieu de 1 192 472,49 €.

En recettes de fonctionnement, augmentation du chapitre 013 de 515 000 € par la CRC relative à des retenues de salaires. L'inscription n'est pas maintenue dans le cadre de la sincérité des comptes. Les autres corrections sont maintenues pour un total de 2 794 168,46 €, y compris l'augmentation de la TEOM de 4 116 645 €.

Les recettes de fonctionnement sont corrigées pour un total de 44 878 633,48 € au lieu de 45 393 633,56 € par la CRC.

Section d'investissement

En dépenses d'investissement : Nouvelle mesure de 1 250 000 € pour la participation de la CAGSC à verser au SMGEAG et une réduction de 58 745,39 € de la CAGSC sur les remboursements des emprunts en capital.

En recettes d'investissement, pas de nouvelles mesures et la différence de 496 658,20 € de la subvention rejetée par la CRC et non validée par la CAGSC sur une opération clôturée.

Soit un déficit de - 555 404,04 € non repris par la CAGSC sur la section d'investissement.

La CAGSC propose de voter le BP 2021 du budget principal, en déséquilibre de - 5 474 124,40 €.

2.2.2 Sur le Budget annexe Eau

Pas de nouvelles mesures, puisque ce budget doit être clôturé en 2021 et liquidé en 2022.

Une différence de – 690 042,77 € non reprise par la CAGSC en section de fonctionnement, détaillée dans le présent document à la page 12.

En section d'investissement une différence de - 1 423 375,64 € non reprise par la CAGSC, détaillée dans le présent document à la page 13.

La CAGSC propose de voter le BP 2021 du budget eau en déséquilibre de – 64 565 053,85 €.

2.2.3 Sur le Budget annexe Assainissement

Comme le budget eau, la compétence a été transférée depuis le 1er septembre 2021 au SMGEAG. Il n'y a donc pas de nouvelles mesures. Ce budget est clôturé en 2021 et liquidé en 2022.

Une différence constatée dans les corrections CRC et CAGSC de – 957 240,06 € non repris par la CAGSC en section de fonctionnement, détaillée dans le présent document à la page 14.

En section d'investissement une différence de - 1 437 548,27 € non reprise par la CAGSC, détaillée dans le présent document à la page 15.

La CAGSC propose de voter le BP 2021 du budget annexe assainissement en déséquilibre de – 6 795 408,40 €.

2.2.4 Sur le Budget annexe Transport

La CAGSC se conforme aux propositions de la CRC. En sachant que les propositions de réduire les recettes de fonctionnement de 100 000 € ne concordent pas aux réalisations de ce budget 2021.

Ce budget est voté en déséquilibre de + 70 000,10 €.

2.2.5 Sur le Budget annexe Irrigation

La CAGSC se conforme aux propositions de la CRC.

Ce budget est voté en équilibre dans les 2 sections.

Les modifications sont portées conformément au détail par chapitre présenté ci-dessous :

**DELIBERATION PORTANT VALIDATION DES CORRECTIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
ET MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 APRES AVIS DE LA CRC
AVEC PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT DE LA CAGSC
du 26/01/2022 N°CAGSC-2022-01-10
Domaine d'intervention : 7.1.1 Budgets et Comptes**

PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PAR CHAPITRE AVEC CORRECTION CRC & PROPOSITIONS CAGSC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Intitulé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	Total
011	Charges à caractère général	16 098 373,03	13 841 870,40	1 443 579,41	4 079 669,72	166 457,93	35 629 950,49
012	Charges de personnel	12 074 541,08	4 141 344,69	780 204,55	968 180,90	0,00	17 964 271,22
014	Atténuation de produits	8 142 797,00	2 479 663,47	607 637,96	4 000,00	0,00	11 234 098,43
65	Autres charges de gestion courante	377 191,59	544 603,61	468 775,00	976 832,00	0,00	2 367 402,20
66	Charges financières	21 744,76	63 245,41	63 853,16	0,00	0,00	148 843,33
67	Charges exceptionnelles	673 496,07	7 761 934,86	1 129 031,79	1 730 352,82	5 753,52	11 300 569,06
68	Dotations aux provisions	4 877 940,38	12 144 567,51	4 173 393,16	0,00	37 665,17	21 233 566,22
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	1 961 816,15	48 507,02	2 010 323,17
042	Opér. D'ordre de transferts entre sections	1 091 727,62	807 121,27	665 090,48	51 053,42	2 077,00	2 617 069,79
002	Résultat reporté ou anticipé	5 698 192,39	36 108 217,93	0,00	0,00	0,00	41 806 410,32
Total		49 056 003,92	77 892 569,15	9 331 565,51	9 771 905,01	260 460,64	146 312 504,23
Recettes	Intitulé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	Total
013	Atténuations de charges	2 000,00	410 707,74	0,00	2 000,00	0,00	414 707,74
70	Produits de services, du domaine & ventes di	2 526,97	10 281 493,69	2 878 233,33	62 844,95	139 629,00	13 364 727,94
73	Impôts & Taxes	37 246 215,92	0,00	0,00	2 453 476,00	0,00	39 699 691,92
74	Dotations, Subv. & Partic.	7 180 344,25	-180 000,00	0,00	1 311 705,00	0,00	8 312 049,25
75	Autres produits de gestion courante	145 616,60	444 834,56	165 000,00	15 320,05	0,00	770 771,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	77 078,44	34 590,72	10 424,70	58 694,00	0,00	180 787,86
78	Reprises s/ amortissements & provisions	0,00	1 854 365,42	0,00	0,00	0,00	1 854 365,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	224 851,10	322 618,44	319 533,15	10 847,00	0,00	877 849,69
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	773 376,22	5 927 018,11	120 831,64	6 821 225,97
Total		44 878 633,28	13 168 610,57	4 146 567,40	9 841 905,11	260 460,64	72 296 177,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Intitulé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	Total
16	Emprunts et dettes	282 278,00	325 469,52	557 057,94	0,00	0,00	1 164 805,46
20	Immobilisation incorporelles	161 136,62	30 301,50	0,00	217 500,00	25 000,00	433 938,12
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisation corporelles	3 957 598,66	483 407,48	1 822 105,49	1 901 602,28	166 541,13	8 331 255,04
23	Immobilisation en cours	376 298,18	0,00	450 152,66	380 000,00	0,00	1 206 450,84
26	Participations	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
27	Autres immobilisations financières	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	224 851,10	322 618,44	319 533,15	10 847,00	0,00	877 849,69
001	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		6 512 162,56	1 161 796,94	3 148 849,24	2 509 949,28	191 541,13	13 524 299,15
Recettes	Intitulé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Transport	Irrigation	Total
10	Dotations fonds divers et réserves	382 289,97	0,00	0,00	0,00	0,00	382 289,97
1068	Réserve, Excédents de fonct. Capitalisés	0,00	0,00	0,00	311 948,32	0,00	311 948,32
13	Subvention d'investissement	3 577 176,27	95 109,50	0,00	0,00	0,00	3 672 285,77
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	1 961 816,15	48 507,02	2 010 323,17
040	Opé.ordre de transferts entre sections	1 091 727,62	807 121,27	665 090,48	51 053,42	2 077,00	2 617 069,79
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent reporté	164 214,74	418 470,89	873 348,47	185 131,39	140 957,11	1 782 122,60
Total		5 215 408,60	1 320 701,66	1 538 438,95	2 509 949,28	191 541,13	10 776 039,62

Les membres du Conseil Communautaire sont invités :

- à approuver les propositions ci-dessus de rectification du budget primitif 2021, telles que présentées par le Président.

La présente délibération sera adressée dans un délai de huit jours au représentant de l'Etat et à la Chambre régionale des comptes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

- Ouï l'exposé du président
- Vu la note de présentation synthétique du budget primitif 2021 modifié

DECIDE A LA MAJORITE
SOIT : 20 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 9 ABSTENTIONS

Article 1 : D'Approuver les propositions ci-dessus de rectification du budget primitif 2021, telles que présentées par le Président ;

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet, notifiée aux Communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le

Certifié exécutoire, compte tenu de

POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC,

La transmission en Préfecture le

La publication *et/ou* la notification le

Thierry ABELLI